

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 42261

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23972 de M. Aviragnet

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Ces réformes veillent, à assurer une gestion démocratique de notre système de retraite ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour ne pas assumer sa politique, le gouvernement introduit un « pilotage automatique » des retraites. La manière de fixer chaque année le montant des pensions dépendra de l'âge pivot (en-dessous duquel on perdra une partie de la pension) et de la valeur du point. C'est la réforme perpétuelle et sans consultation ! La création du système par points lui-même a été confiée à de soi-disant « expert-e-s » : l'avenir de nos retraites est capturé par des instances technocratiques. Ces dernières décident de ce qui est « problématique » et décrètent les solutions à apporter, sans consulter aucun-e assuré-e !

La Sécurité sociale appartient à ceux qui cotisent. Nous rendrons aux syndicats de salarié-e-s, d'indépendant-e-s et de fonctionnaires un véritable rôle dans le pilotage de la Sécurité sociale. Mais surtout, nous rétablirons les élections à la Sécurité sociale, tenues de 1945 à 1967 puis, à nouveau, en 1983. C'est aux assuré-e-s de décider comment se répartissent les syndicats qui les représentent et administrent leurs cotisations, afin de rétablir de la démocratie sociale dans le pays. On pourrait également imaginer ouvrir les élections à toute personne ayant déjà cotisée. Que le Medef se présente donc, afin de mesurer sa représentativité ! Le salaire brut, tout entier, appartient aux

travailleur-euse-s, ils doivent donc pouvoir peser sur les décisions et leurs syndicats ne peuvent être relégués à une simple gestion des caisses de retraites.